

Octroi d'une subvention au Foyer de Jeunes Filles de la Cassotte

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de permettre aux résidents de vivre dans de meilleures conditions et de répondre aux exigences de sécurité, le Foyer de la Cassotte se lance dans une vaste opération de rénovation d'un montant total de 17 471 862 F qui l'amène à solliciter les partenaires locaux de la manière suivante :

Subventions	Montant sollicité
Département	2 000 000 F
Région	850 000 F
CAF de Besançon	2 000 000 F
Ville de Besançon	1 000 000 F
A.G.E.P.H.I	100 000 F
PALULOS	900 000 F
PLA Minoré	715 000 F
DDASS	en cours de négociation
Total	7 565 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi d'une subvention d'un million de francs au Foyer de Jeunes Filles de la Cassotte, dans le cadre de son programme de réhabilitation.

Le versement de la subvention communale s'effectuera par moitié sur deux exercices budgétaires, 2000 et 2001. Il sera procédé en 2002 à un nouvel examen de ce dossier et d'un éventuel besoin de financement complémentaire.

Le Conseil Municipal est également invité à autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération, notamment avec la Région qui interviendra dans le cadre du programme d'aménagement et d'habitat en milieu urbain de Besançon.

«M. GIRARD : Pour donner un éclairage extérieur à ce dossier et pour bien montrer sa pertinence, je souhaiterais vous donner lecture de l'avis du DASS lors de la présentation de ce dossier au comité régional de l'organisation sanitaire et sociale de Franche-Comté à l'occasion de sa réunion du 7 décembre :

«Le Foyer de la Cassotte, au-delà de ses missions d'hébergement pour un public jeune, est un partenaire dans le dispositif, tel que le fonds départemental d'aide aux jeunes, l'aide sociale à l'enfance -une convention signée avec le Conseil Général l'habilite à accueillir des jeunes de l'aide sociale à l'enfance- ou encore le logement d'urgence avec une convention d'aide au logement temporaire pour 4 places. Son projet de réhabilitation introduit la mixité en ouvrant son accueil à un public masculin. Ainsi, c'est une réponse supplémentaire en terme de logement et d'accompagnement vers l'autonomie pour des jeunes en scolarité, salariés ou en recherche d'emploi. Sur le secteur de Besançon, les réponses restent insuffisantes pour une population de jeunes sans ou à faibles ressources. Outre le FJT La Cassotte, il y a le FJT Les Oiseaux d'une capacité de 202 lits. Les autres réponses relèvent soit de l'Université pour les étudiants, logement étudiant, soit du dispositif classique : bailleurs sociaux, particuliers ou agences qui nécessitent de disposer de revenus suffisants. La réhabilitation des locaux doit permettre leur adaptation à l'évolution des besoins des jeunes (l'autonomie et l'intimité, chambres

plus spacieuses équipées de sanitaires, coins repas aux différents niveaux) et à l'évolution des activités développées à leur égard dans le respect des normes de sécurité (lieux de réunion, espaces collectifs fonctionnels). Pour ces raisons, avis favorable, etc. etc.».

M. LE MAIRE : Merci. Cet avis favorable est partagé par l'ensemble du conseil actuel».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1999.